

## Bonnes pratiques aux niveaux national ou international concernant la prévention, les enquêtes et les rapports sur les actes d'intimidation et de représailles

### Réponse de la Suisse

Type d'acteur	Etat
Identité de la partie prenante	Suisse
Nom de la personne	
Email	
Téléphone	
Adresse	
Pouvons-nous attribuer ces réponses à vous ou à votre organisation publiquement ?	Oui

### Questions

- a) *What is the legal and policy framework at the national level to ensure the right to participation at the international level, including unhindered access to and communication with international bodies, in particular the UN?*

Pas d'informations spécifiques sur ce point.

- b) *What measures have been taken by your Government at the national level to ensure national investigations and accountability on allegations of intimidation and reprisals?*

Pas d'informations spécifiques sur ce point.

- c) *How has your Government contributed to initiatives at the international or regional levels to encourage the prevention of acts of intimidation and reprisals?*

La Suisse a reconnu et souligné à plusieurs reprises et dans de nombreuses enceintes le rôle essentiel de la société civile pour le bon fonctionnement des Nations Unies, et dans le domaine des droits de l'homme en particulier. La Suisse a pleinement soutenu et voté en faveur de la résolution 24/24 sur la coopération avec l'ONU, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme adoptée en septembre 2013 au Conseil des droits de l'homme. Cette résolution a été à l'origine de l'établissement d'un point focal onusien de haut niveau pour mieux faire face aux cas d'intimidation et de représailles menées à l'encontre de la société civile.

La Suisse a depuis réitéré son soutien à la lutte contre les représailles dans le cadre des résolutions à ce sujet et des rapports présentés par l'ASG Gilmour. Dernier exemple en date, le groupe quadrilatéral (AT-CH-LI-SL) s'est exprimé au Conseil des droits de l'homme en septembre 2018 à travers une déclaration commune qui a fermement condamné les actes de représailles et appelé les Etats concernés à agir.

- d) *How has your Government provided assistance to members of civil society for their cooperation with the UN? Have any measures been taken to improve the security and safety of those who cooperate with regional and international organizations?*

La Suisse a inscrit la participation et la coopération renforcée avec la société civile comme domaine d'action prioritaire dans sa stratégie sur les droits de l'homme. Elle soutient une participation accrue de ses représentants dans les enceintes multilatérales, en œuvrant au renforcement de l'inclusion de la société civile dans les processus décisionnels de la gouvernance des droits de l'homme, en encourageant les ONG à assister et à participer directement, notamment à Genève, aux discussions dans les instances multilatérales (ex. Examen Périodique Universel, EPU) et en les soutenant dans ce but. Elle soutient également financièrement des ONG sises à Genève, qui contribuent au dynamisme et au bon fonctionnement des organes de droits de l'homme.

Dans le cadre de son EPU, en novembre 2017, la Suisse a pro-activement impliqué des représentants de la société civile suisse dès le début du processus (par ex. consultation du rapport national, invitation à la présentation de l'EPU suisse, ainsi que débriefing directement après la présentation du rapport). En outre, la Suisse maintient un échange direct avec la société civile qui travaille pour l'amélioration des droits de l'homme en Suisse dans le processus de mise en œuvre des recommandations acceptées.

La Suisse s'est en outre dotée de lignes directrices pour la protection des défenseurs des droits de l'homme en 2013, afin de fournir un outil à ses représentations à l'étranger dans ce domaine. Elle s'engage pour soutenir la participation active des défenseurs des droits de l'homme aux niveaux national et international, ainsi que leur collaboration avec les organes multilatéraux sans risque de représailles. Elle intervient sur le plan politique, diplomatique et par le biais de projets en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme. Elle s'engage pour que la marge de manœuvre et la liberté d'action des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile soit renforcée, là où ils doivent faire face à des entraves.